



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

Dominique Dutoit, Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, J.François Prioux, Martial Vié.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Arrivée de Daniel Pescheux à 19 h 03

Arrivée de Pascale Peterlongo à 19 h 16

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordre du jour initial mentionnait l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015 alors que ce sont les comptes de Gestion et les Comptes Administratifs du budget communal, du CCAS et du budget annexe de l'assainissement qui devront être approuvés.

D'autre part, il propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour dans la rubrique « divers » la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à la Commission Intercommunale des impôts directs (CIID) de la CC2V ainsi que pour la commission « Tourisme » de la CC2V.

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections aux modifications qu'il propose à l'ordre du jour.

Sans objection de la part des membres du Conseil Municipal, ces points seront donc ajoutés à l'ordre du jour qui est le suivant.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.
- Approbation du Compte de Gestion 2015 du budget communal,
- Approbation du Compte de Gestion 2015 du CCAS,
- Approbation du Compte de Gestion 2015 du budget annexe assainissement,
- Approbation du Compte Administratif 2015 du budget communal,
- Approbation du Compte Administratif 2015 du CCAS,
- Approbation du Compte Administratif 2015 du budget annexe assainissement,
- Reprise des résultats de clôture du budget CCAS 2015 avec ceux du budget communal 2015,
- Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition de la compétence assainissement de la CC2V,
- Modification du Contrat de Territoire de la Commune avec le Conseil Départemental,
- Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour le réaménagement de l'école,
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de radars pédagogiques et de ralentisseurs,
- Approbation de la modification des statuts de la CC2V,
- Vente du barnum de la Commune,
- Désignation du délégué et de son suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la CC2V,
- Désignation du délégué et de son suppléant à la Commission Tourisme de la CC2V.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2016. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Approbation du Compte de Gestion 2015 du budget communal :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter le Compte de Gestion du budget communal 2015.

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses au 31/12/15 → 436.985,02 €
 - Recettes au 31/12/15 → 466.920,34 €
 - Résultat cumulé excédentaire : → 29.935,32 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses au 31/12/15 → 175.756,56 €
 - Recettes au 31/12/15 → 281.947,03 €
 - Déficit reporté 2014 → 73.206,82 €
 - Solde d'exécution cumulé excédentaire : → 32.983,65 €

- ✓ Reste à réaliser à reporter en 2016 : → 1.524,00 €

- Résultat cumulé total :
 - Dépenses : → 687.472,40 €
 - Recettes : → 748.867,37 €
 - Résultat de l'exercice 2015 : → 61.394,97 €

Madame Grange n'a aucune remarque à faire sur le Compte de Gestion présenté. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion du budget communal 2015.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
(14 présents)

3. **Approbation du Compte de Gestion 2015 du CCAS :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter le Compte de Gestion 2015 du CCAS.

Les résultats de l'exercice sont les suivants (ne concerne que la section de fonctionnement) :

- Section de Fonctionnement :
 - Recettes : → 274,00 €
 - Dépenses : → 0
 - Report de l'excédent 2014 : → 126,00 €
 - Résultat cumulé excédentaire : → 400,00 €

Madame Grange n'a aucune remarque à faire sur le Compte de Gestion du CCAS présenté. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion 2015 du CCAS.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
(14 présents)

4. **Approbation du Compte de Gestion 2015 du budget annexe assainissement :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter le Compte de Gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Celui-ci ne concerne que la section investissement :

- Dépenses : → 50.833,74 €
- Recettes : → 34.492,16 €

Ce qui donne un solde d'exécution déficitaire de 16.341,58 €

Madame Grange n'a aucune remarque à faire sur le Compte de Gestion 2015 du budget annexe assainissement. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion 2015 du budget annexe assainissement.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
(14 présents)

5. *Approbation du Compte Administratif 2015 du budget communal :*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner comme Présidente, Madame Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour présenter le Compte Administratif du budget communal 2015, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Etant donné que les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion, présenté par Madame Grange, Madame Delhotal propose au Conseil Municipal, s'il n'y a pas de remarque particulière, de passer au vote du Compte Administratif 2015 du budget communal. Monsieur le Maire quitte la salle.

De par son vote, le Conseil Municipal déclare toutes les opérations 2015 définitivement closes.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

(14 présents, 13 votants)

6. *Approbation du Compte Administratif 2015 du CCAS :*

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que les chiffres du Compte Administratif du CCAS sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion, présenté précédemment par Madame Grange. Madame la Présidente propose au Conseil Municipal, s'il n'y a pas de remarque particulière, de passer au vote du Compte Administratif 2015 du CCAS, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

De par son vote, le Conseil Municipal déclare toutes les opérations 2015 définitivement closes.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

(14 présents, 13 votants)

7. *Approbation du Compte Administratif 2015 du budget annexe assainissement :*

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que les chiffres du Compte Administratif du budget annexe assainissement sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion, présenté précédemment par Madame Grange. Madame la Présidente propose au Conseil Municipal, s'il n'y a pas de remarque particulière, de passer au vote du Compte Administratif 2015 du budget annexe assainissement, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

De par son vote, le Conseil Municipal déclare toutes les opérations 2015 définitivement closes.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(14 présents, 13 votants)

8. *Reprise des résultats de clôture du budget CCAS 2015 avec ceux du budget communal 2015 :*

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS de la Commune de Mondeville a été dissous, en conformité avec la loi NOTre, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2015.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09

E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr

Site Internet : www.mondeville91.fr

De ce fait, il est nécessaire de reprendre les résultats de clôture du budget CCAS et Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour qu'elle commente cette opération.

Le résultat de clôture du budget CCAS 2015 est de + 400 € en section de fonctionnement qui sont repris au budget de la Commune. Les résultats de clôture de la Commune en 2015 se présentent comme suit :

- Investissement ligne 001 Recettes : 32.983,65 €
- Fonctionnement ligne 002 Recettes : 29.935,32 €

En égard à la réintégration des résultats du budget annexe CCAS, les résultats désormais à prendre en compte sur le Budget Primitif 2016 sont les suivants :

- Investissement ligne 001 Recette : 32.983,65 €
- Fonctionnement ligne 002 Recette : 30.335,32 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur cette reprise de résultat. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
(14 présents)

Arrivée de Mme Pascale Peterlongo après le vote.

9. Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition de la compétence assainissement à la CC2V :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la CC2V concernant, entre autre, le transfert de la compétence « Assainissement » sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune, décision entérinée par M. le Préfet et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016. Ceci entraîne la clôture au 31/12/15 du budget annexe assainissement de la Commune pour transfert à la CC2V à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la compétence assainissement, les communes, lors du transfert de patrimoine et financier, ont le choix de pouvoir transférer leur excédent ou déficit à la Communauté de Communes. Ces transferts se font par délibération concordante des deux parties.

Lors de sa séance du 23 février 2016, le Conseil Communautaire de la CC2V a délibéré à l'unanimité et accepté le Procès-Verbal de transfert de patrimoine financier et biens et de reprendre les résultats déficitaires du budget d'assainissement de la Commune de Mondeville. Devant cet état de fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les opérations de transfert décrites ci-après :

- Clôturer le budget annexe d'assainissement et de transférer les éléments d'actif et de passif à la CC2V,
- Mettre à la disposition de la CC2V les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés,
- Transférer les résultats déficitaires M49 assainissement de la Commune, constatés au 31 décembre 2015, repris en totalité par le budget annexe M49 créé par la CC2V au 1^{er} janvier 2016 et approuvé lors de sa séance du 23 février 2016.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne la parole à Martine Delhotal afin qu'elle nous expose l'état de l'actif établi le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, l'état de l'actif était le suivant :

- Etudes au compte 203 : 43.474,34 € (Central Environnement et Hydratec).
- Mise à disposition des subventions :
 - Compte 1311 : 22.535,16 € + 1352 € de subvention oubliée lors du transfert.
- Dette : 11.957,00 € correspondant au prêt à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie remboursable à partir de 2016.
- Les restes à réaliser sont de : 30.373,06 € (Factures Hydratec).

Après l'exposé de Martine Delhotal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur ce transfert. Sans remarque particulière, Monsieur le Maire soumet au vote la clôture du budget annexe assainissement et son transfert à la CC2V.

VOTE : ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ

10. Modification du Contrat de Territoire de la Commune avec le Conseil

Départemental :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé avec le Conseil Départemental un Contrat de Territoire le 17 octobre 2013. Ce contrat prévoit une clause de revoyure à mi-parcours afin de revoir éventuellement les projets qui avaient été programmés.

En ce qui concerne la Commune de Mondéville, 4 projets avaient été prévus dont l'enfouissement des réseaux route de la Padôle, le réaménagement du cimetière, ces deux projets étant soldés, l'aménagement d'une aire de jeux, dont les travaux vont débiter début avril et le financement complémentaire du passage du POS en PLU.

En ce qui concerne ce dernier point, la dotation de l'Etat atteignant les 80 % du coût de l'opération hors taxe, il s'avère que les 14.500 € prévus pour cette opération ne peuvent plus être utilisés sur ce projet.

En application de la clause de revoyure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaffecter les 14.500 € sur un autre projet communal. Après en avoir débattu en commission travaux, il a été décidé de demander au Conseil Départemental d'utiliser les 14.500 € sur les travaux de réfection du sol de notre église dont le montant est estimé à 18.500 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande de lui donner tout pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à la modification du Contrat de Territoire.

VOTE : ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ

11. Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour le réaménagement de l'école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des subventions obtenues pour le réaménagement de l'école s'élève à 35.026,13 €, soit 56,74% du montant des travaux hors taxe (DETR + plan de relance).

Etant donné que la DETR 2014 nous a octroyé 19.256 €, soit 30% et qu'actuellement le taux de la DETR 2016 s'élève à 50%, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier complémentaire de demande de subvention au titre de la DETR 2016 et ce, de 20 % afin d'atteindre le plafond de 50 %, soit 12.346,89 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Demande de subvention au titre des amendes de police :

Lors de la Commission travaux du 16 mars 2016, il a été évoqué les problèmes de sécurité routière et surtout de vitesse excessive dans les rues de Mondéville.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de radars pédagogiques aux entrées de village ainsi que la mise en place de ralentisseurs :

- ✓ Rue de Ballancourt,
- ✓ Rue de la Grande Roche,
- ✓ Chemin de Boutigny,
- ✓ Chemin de la Croix Rouge.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Approbation de la modification des statuts de la CC2V :

Monsieur le Maire expose que les statuts de la CC2V ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015. Cette modification a permis à la CC2V de bénéficier pour 2016 de la DGF bonifiée. Néanmoins, la compétence aménagement du territoire a dû être précisée par rapport au très haut débit numérique.

D'autre part l'Etat a demandé que la compétence « électricité » soit ajoutée aux statuts de la CC2V.

Il est donc proposé une modification des statuts sur ces deux points sachant que notre Commune n'est pas concernée par la compétence électricité du fait que nous appartenons au SIEGIF et que nous ne percevons pas la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'énergie). Monsieur le Maire demande s'il y a des questions particulières sur la modification des statuts de la CC2V. Sans question, Monsieur le Maire soumet au vote ces modifications.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Vente du barnum :

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal la mise en vente du barnum de la Commune et ce, pour un montant de 1.800 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette mise en vente a été décidée à l'unanimité, en réunion de travail, pour s'affranchir des frais, engendrés par les contrôles périodiques, et effectués par un organisme pour certifier de l'état du barnum.

L'objectif étant de le remplacer par 2 barnums plus petits, pliables, ne nécessitant pas de contrôle et plus facile d'utilisation.

Monsieur le Maire soumet au vote la vente du barnum.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Désignation du délégué et de son suppléant de la Commune pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la CC2V :

Monsieur le Maire informe que la CC2V a demandé à chaque Commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Deux élus sont candidats :

- Vincent Herry comme titulaire,
- Martine Delhotal comme suppléant.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à la Commission Tourisme de la CC2V :

Deux élus sont candidats :

- Martine Delhotal comme titulaire,
- Pascale Peterlongo comme suppléant.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fin de la séance à 19 h 35

Le Maire,
J.P DELHOTAL